

Séance publique du 18 avril 2005

Délibération n° 2005-2600

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Rue de la Villette - Section Pompidou-Paul Bert - Requalification - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 24 novembre 2003, le conseil de Communauté a approuvé le lancement des études pour la requalification de la section Pompidou-Paul Bert de la rue de la Villette à Lyon 3° et a individualisé une autorisation de programme partielle d'un montant de 190 000 € pour le financement des études et des travaux préparatoires ou provisoires.

Le programme de travaux correspondant avait été préalablement validé sous la forme d'un tracé en plan et c'est sur cette base que l'avant-projet définitif en maîtrise d'œuvre interne a été élaboré. Cette phase a permis la mise au point technique du dossier d'aménagement et l'évaluation détaillée du coût de l'opération, qui ressort à 1 562 000 €, ce qui nécessite donc un complément de financement de 1 372 000 €.

Cette opération fera l'objet d'une consultation des entrepreneurs par voie d'appel d'offres ouvert découpé en deux marchés :

- la réalisation de la voirie (trois lots techniques),
- la fourniture de pierres en granit.

Les travaux pourraient débuter au dernier trimestre 2005 pour une livraison à l'automne 2006 (huit mois de chantier), coordonnée avec la réalisation de la plate-forme du tramway Lea-Leslys, qui complète le profil en travers de la voie nouvelle.

La ville de Lyon réaliserait directement les travaux de génie électrique relatifs à l'éclairage public de la voie requalifiée.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 février 2005 et du Bureau restreint le 7 mars 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de requalification de la section Pompidou-Paul Bert de la rue de la Villette à Lyon 3°, pour un coût total de 1 562 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 24 novembre 2003, pour l'opération Lyon 3° : rue de la Villette élargie est complétée pour un montant de 1 372 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 107 000 € en 2005,
- 1 175 000 € en 2006,
- 90 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,